

Emploi insertion

Depuis 2004, Gentilly a transféré à la communauté d'agglomération du Val de Bièvre (la CAVB) la compétence économique, hors gestion du commerce de détail et des marchés de plein vent.

La CAVB a été intégrée le 1er janvier 2016 à la Métropole du Grand Paris (MGP) et est devenu Établissement public territorial « Grand-Orly Seine Bièvre » (EPT12), avec une vocation : permettre aux habitants du territoire un accès facilité à l'emploi local.

Pour améliorer cet accès à l'emploi, les objectifs partagés avec la ville de Gentilly ont été notamment d' :

- Animer le réseau Emploi Val de Bièvre et soutenir les initiatives locales pour l'emploi et la formation (projets d'associations, événementiels, etc.);
- Accompagner les très petites entreprises dans le développement de leurs ressources humaines par le biais de la Plateforme RH;
- Favoriser le rapprochement entre offre et demande, notamment dans le cadre des grands chantiers du territoire (charte emploi, clauses d'insertion, etc.);
- Soutenir et valoriser le potentiel d'emploi dans l'Économie sociale et solidaire (ESS).

L' élu au développement économique et numérique a rencontré en début d'année 2016, le club des entreprises 94 ainsi que la plate-forme Rh du territoire EPT12. Chacune de ces structures souhaite proposer une action destinée aux entreprises TPE/PME de Gentilly.

L' élu à l'économie sociale et solidaire a souhaité que l'on sensibilise la population à l'économie sociale et solidaire, avec des interventions de MyTroc , des actions types « repair café » ou des actions liées au recyclage des objets.

Conjointement aux « Assises de la Ville, projet « CAP sur GENTILLY 2030 », ils ont aussi a souhaité lancer avec le soutien de Mme la Maire, le « Collectif Emploi » (CE) qui est actuellement composé de 6 personnes bénévoles (lien avec onglet collectif emploi)

Afin de fédérer autour d'actions communes, la ville a proposé de mettre en place une semaine voire une quinzaine de l'économie de proximité où seraient mobilisés les entreprises, les commerces, les acteurs et partenaires de l'emploi, et les publics.

En 2017, la première semaine de l'économie de proximité a eu lieu du 20 au 23 février, sur quatre jours. Un temps trop court, condensé en actions. C'est pourquoi, il a été décidé avec les partenaires d'élargir cet évènement à deux semaines pour l'année 2018.

Une Quinzaine de l'économie de proximité a eu lieu en 2018 et 2019 durant les deux dernières semaines du mois de mars. Elle a permis de mettre en réseau les acteurs suivants : Etablissement public territorial Grand-Orly Seine Bièvre, Service d'Appui RH - Maison de l'environnement - Pôle Emploi de Cachan - Mission Locale Innovam - Chambre du commerce et de l'industrie du Val-de-Marne - Chambre des métiers et de l'artisanat du Val-de-Marne - Pro Emploi - AEF 94 - Fresnes Service - FACE 94 - ACTIG - Collectif Emploi - La Mine - My Troc - Les Z'en Trop - Association ICI

OBJECTIFS GENERAUX		
mobiliser les employeurs	mobiliser les publics	mobiliser les acteurs locaux et les partenaires
OBJECTIFS OPERATIONNELS		
développer les relations avec les entreprises du territoire	mettre en place des espaces de rencontres entre public, employeur, et institutions	Animer un réseau au niveau de la ville via le service
Collecter les offres d'emploi	informer sur les offres d'emploi aux divers points d'information disponibles sur la ville	Rencontres des acteurs et des partenaires de l'emploi et de l'ESS
Mettre en œuvre les clauses d'insertion	sensibiliser aux métiers en rapport avec la nature des métiers en développement sur le territoire	
DESCRIPTIFS des actions majeures		
Rencontre appui RH de l'EPT12 à destination des commerçants et TPE en lien avec CCI94	Réunion sur les métiers liés au GPE et visite de chantier avec EPT12 et Face 94	le numérique comme outil d'insertion dans sa recherche d'emploi, d'insertion et de formation au cyberspace par Pôle Emploi et l'association ICI
Présentation aux salariés de Sanofi par Mme La Maire des projets en cours sur la ville et l'EPT 12. présentation quelques associations ville	Mini forum au chaperon vert avec la présence de quelques sociétés, l'EPT12 insertion, Pôle Emploi, ML Innovam, et le Collectif emploi, AEF94	Aide au CV, LM à la maison des familles par les bénévoles du Collectif Emploi
	Partenariat avec le Salon de l'emploi Franco-chinois, Pôle Emploi, et CCI pôle international	Promotion de l'ESS avec l'association La Mine

Parallèlement, le service développement de proximité à travailler conjointement avec l'EPT12 qui permet aux demandeurs d'emploi via leur permanence du mardi matin à la maison du projet d'accéder à des clauses d'insertion.

Les clauses d'insertion

Qu'est-ce qu'une clause d'insertion ?

Les clauses d'insertion font partie des moyens juridiques offerts par le Code des Marchés Publics pour promouvoir dans l'emploi les personnes qui en sont éloignées.

Les acheteurs publics peuvent donc introduire dans leurs marchés des clauses, dites d'insertion ou sociales, destinées à favoriser l'emploi de publics en difficulté par les entreprises qui obtiennent les marchés publics.

Les clauses d'insertion peuvent aussi s'appliquer dans des opérations privées.

Sous quelle forme la clause se présente-t-elle ?

Une clause d'insertion est un article spécifique présent dans un appel d'offre.

Il s'agit concrètement de réserver une partie des heures travaillées à l'embauche de publics éloignés de l'emploi.

Au service de quel public ?

Pour la commune de Gentilly, les personnes pouvant bénéficier des clauses d'insertion relèvent de l'une des catégories suivantes :

- Chômeurs de longue durée (depuis plus d'un an) ;
- Les bénéficiaires du Revenu de Solidarité Active (RSA), leur ayant droit et les bénéficiaires de l'Allocation Spécifique de Solidarité (ASS) ;
- Jeunes de moins de 26 ans sortis du système scolaire et en démarche d'insertion professionnelle ;
- Les demandeurs d'emplois de plus de 50 ans ;
- Les demandeurs d'emploi reconnus travailleurs handicapés ;
- Les salariés des structures d'insertion (ETTI, AI et EI), des GEIQ ainsi que ceux sortants de contrats aidés ;

- Les personnes sous-main de justice ;
 - Les personnes rencontrant des difficultés particulières d'insertion et pouvant être considérées comme relevant des publics les plus éloignés de l'emploi et sur avis motivé du Pôle Emploi ou de toute structure locale d'insertion sociale et professionnelle.
- Et résidant, notamment sur le périmètre de l'établissement public Grand-Orly Seine Bièvre.

Comment être informé et bénéficiaire des emplois ouverts dans le cadre des clauses d'insertion ?

Les clauses d'insertion sont gérées par l'établissement public territorial grand Orly seine bièvre.

Si vous êtes intéressé par ce dispositif, l'animateur Emploi, développement économique et solidaire de la commune de Gentilly peut vous recevoir en RDV. Pour cela il suffit de le contacter au 01 47 40 58 58 ou par mail : servicedeveco@ville-gentilly [dot] fr;

L'association ICI (Innovons pour la Citoyenneté sur Internet) et leur permanence tous les lundis après-midi au cyberspace

ICI propose via son projet « Réseau Emploi & Numérique sur le territoire du Val de Bièvre » pour l'E-inclusion // E-employabilité, un accompagnement et une sensibilisation des personnes exclues des technologies numériques, particulièrement en ce qui concerne l'emploi.

L'association a sollicité la Commune de GENTILLY pour la mise à disposition du CYBERESPACE en dehors de son temps de fonctionnement.

La commune de Gentilly considère les associations comme des éléments essentiels au développement démocratique, social et culturel de la commune.

Elle soutient et considère les projets portant sur les pratiques numériques dans une démarche d'éducation populaire comme des éléments essentiels à la réduction de la fracture numérique et donc au maintien du lien social.

A cet effet, ICI reçoit tous les Gentilliens en demande d'accompagnement sur Internet pour rechercher un emploi les lundis après-midi de 14h à 17h au cyberspace.

Plus prendre RDV avec l'association ICI au 09 52 69 47 22 ou au 06 51 23 84 06 ou [equipe@net94 \[dot\] pro](mailto:equipe@net94.pro).

Vous souhaitez créer une entreprise, ou installer votre entreprise à Gentilly

Le développement économique est une compétence transférée depuis le 1er janvier 2018 à l'établissement public Grand Orly seine Bièvre (EPT).

- Contacter pour toute création d'entreprise : La Fabrique, 13 Avenue de la Division Leclerc, 94230 Cachan, Téléphone : 01 49 84 85 85, <http://lafabrique.agglo-valdebievre.fr/>
- Contacter pour toute recherche de locaux commerciaux et bureaux au niveau du territoire VAL DE BIÈVRE Établissement public territorial Grand-Orly Seine Bièvre, 7/9, avenue François-Vincent Raspail 94114 Arcueil Cedex ; Téléphone : 01 55 01 03 03 ; <http://www.agglo-valdebievre.fr/>

Exemples de bourses de locaux commerciaux :

<http://eco.agglo-valdebievre.fr/bourse-des-locaux>

www.bourse-entreprises-locaux.cma94.com

<https://www.entreprises.cci-paris-idf.fr/web/cci94/openspot94>

<http://www.grandorlyseinebievre.fr/territoire/immobilier-d-entreprise/>

- Contacter pour tout ce qui concerne un salarié, le premier ou autre démarches ressources humaines : Appui RH des TPE/PME

VAL DE BIÈVRE Établissement public territorial Grand-Orly Seine Bièvre, 7/9, avenue François-Vincent Raspail 94114 Arcueil Cedex ; Téléphone : 01 55 01 03 03 ; <http://www.agglo-valdebievre.fr/>

Le développement commercial

Vous avez un projet commercial ou d'animation commerciale n'hésitez pas à contacter la chargée de mission commerce pour un RDV au 01 47 40 58 58 ou par mail : [servicedeveco@ville-gentilly \[dot\] fr](mailto:servicedeveco@ville-gentilly.fr) .

En complément, pour vous aider dans votre recherche de local commercial ou bureau, vous pouvez :

- Solliciter les agences immobilières
- Solliciter les bailleurs qui sont sur Gentilly notamment OPALY, EFIDIS...
- Rencontrer un technicien de la CCI pour les formations existantes ou autres démarches liées aux entreprises : Chambre de Commerce et d'Industrie Départementale 94, 8 Place Salvador Allende - 94000 Créteil / Téléphone : 0 820 01 21 12; <http://www.cci94.fr>
- Rencontrer un technicien de la CMA : Développement Territorial, Département Développement Economique, Chambre de Métiers et de l'Artisanat du Val de Marne. Adresse : 27 Avenue Raspail, 94100 Saint-Maur-des-Fossés/Téléphone : 01 49 76 50 00 ; <http://www.cma94.com>

À télécharger

Fichier

[Tableau de bord du Pôle développement économique et emploi 2018 \(mise à jour juin 2019\) \(.pdf - 1.06 Mo\)](#)

Accéder à la section dédiée au Collectif Emploi

[Cliquez ici pour accéder aux informations du Collectif Emploi](#)

rgba(255,255,255,1)